

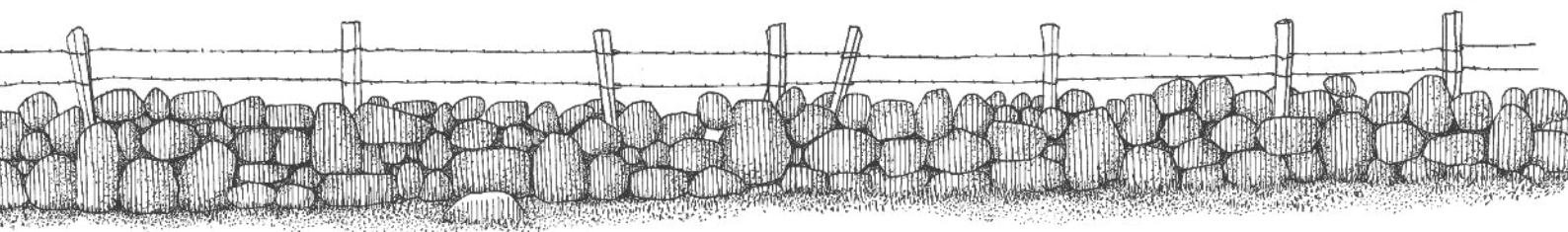


Résidence de territoire Montézic II : Parlons Culture & Création **Appel à projet 2025**



Partie 1

Le contexte



Dans le cadre de leur partenariat, le **Parc naturel régional de l'Aubrac**, la **Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène** et la **Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie** organisent des résidences de territoire.

A | Le Parc naturel régional de l'Aubrac

La charte du Parc naturel régional de l'Aubrac, à travers les axes stratégiques et mesures tels que l'axe transversal (Construire l'Aubrac de demain) et l'axe 3 (Mieux vivre ensemble en Aubrac) déclinent des orientations visant à œuvrer au rayonnement et à rendre le territoire attractif, à soutenir la création et encourager les projets artistiques, à mobiliser les acteurs et à structurer une **offre culturelle fédératrice**, tout au long de l'année. Le Parc naturel régional de l'Aubrac se dote ainsi d'une véritable politique culturelle.

La **stratégie culturelle** se développe autour d'un prisme fondamental et de plusieurs entrées thématiques principales :

- le(s) paysage(s) et les notions d'expériences diurnes et nocturnes, de traversées esthétiques de la nature, d'aménités environnementales ;
- l'identité culturelle de l'Aubrac, ses patrimoines culturels immatériels, notamment la culture et langue occitanes, les plantes sauvages comestibles et médicinales, la filière agro-alimentaire ;
- la transhumance, l'itinérance, le parcours et son corollaire, l'art de la marche ;
- la prise en compte des habitants pour un partage du sensible et des émotions.

B | La Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène

La Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène (CC ACV) est située dans le nord de l'Aveyron, au sud du Massif Central, en région Occitanie. A dominante rurale, le territoire compte 10 004 habitants¹ sur 860 km² (soit 12 habitants / km²).

Elle comporte 21 communes réparties par bassins de vie, autour de cinq bourgs-centre : Mur-de-Barrez, Laguiole, Saint Amans-des-Côtes, Saint Chély-d'Aubrac et Argences-en-Aubrac.

Son projet de territoire, révisé à l'automne 2023, s'articule autour de trois axes :
« Révéler l'Aubrac Carladez Viadène comme un territoire de vie choisi.
Comprendre et protéger un cadre de vie de haute qualité paysagère et environnementale.
Accompagner une économie de marque en mouvement et au service du territoire. »
La Communauté de communes est compétente en matière « d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », en particulier les « Médiathèques, avec animation et mise en réseau ». Ainsi, elle anime le réseau de lecture publique, en assurant un maillage pertinent des équipements dédiés à l'échelle communautaire, et autour d'un projet commun.

A ce jour, la Communauté de communes gère les quatre médiathèques intercommunales, réparties par bassins de vie :

- La médiathèque de l'Argence, inaugurée en 2012 à Sainte Geneviève-sur-Argence, Argences-en-Aubrac ;
- La médiathèque de la Viadène, inaugurée en 2014 à Saint-Amans-des-Côts ;
- La médiathèque Aubrac-Laguiole, inaugurée en 2023 ;
- La médiathèque du Carladez, inaugurée en 2025.

La qualification d'une offre structurée de lecture publique répond à l'enjeu de renforcer les services et équipements culturels en territoire , et ainsi de renforcer l'attractivité résidentielle et touristique du territoire.

De plus, le service de lecture publique intercommunal veille à tisser un lien entre ses équipements par la programmation de manifestations communes et itinérantes, ainsi qu'à une dynamique et une cohésion de l'ensemble de la lecture publique sur le territoire Aubrac, Carladez et Viadène. Ainsi, depuis 2022, la Communauté de communes est inscrite dans la démarche d'un **Contrat Territoire Lecture (CTL)** signé également par le Département de l'Aveyron et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Occitanie. De nombreuses actions culturelles en médiathèque et bibliothèque peuvent être proposées : inscription dans des événements nationaux tels que Partir en Livre, les Nuits de la Lecture. Aussi, ces projets de Lecture publique sont conduits en transversalité avec d'autres service de la Communauté de Communes (gestion de l'eau, service publique de la petite enfance...).

Les résidences déjà mises en œuvre

Le Parc naturel régional de l'Aubrac, en partenariat avec la Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène a mis en œuvre trois résidences sur ce territoire autour de deux thématiques : **Les imaginaires de l'eau** et **Consentir à la Nuit**.

C | La Drac Occitanie

La Direction Régionale des Affaires Culturelles impulse une dynamique d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle dans les territoires ruraux.

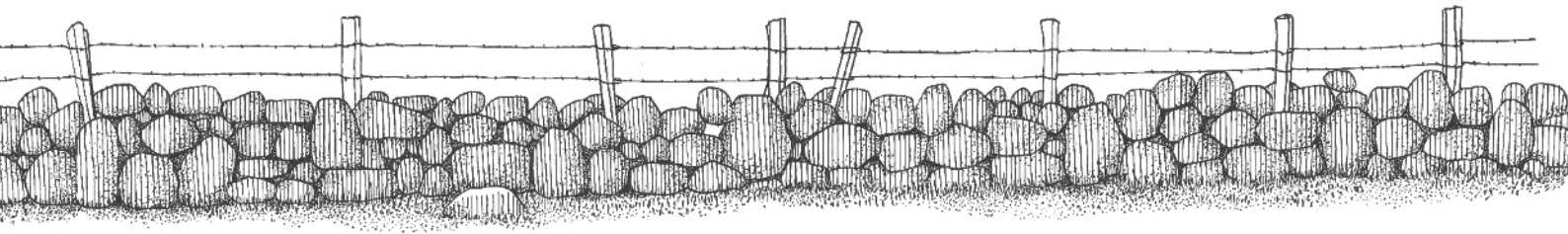
Les **résidences de territoire sont un dispositif de développement culturel territorial** initié par la DRAC Occitanie qui ont pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une démarche créative et une œuvre s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire afin de renforcer la création artistique dans sa diversité et l'accès de tous aux œuvres dans les territoires éloignés des lieux culturels. Elles reposent sur un projet conçu et déterminé par l'artiste ou l'équipe artistique accueillie qui doit présenter une palette diversifiée de son travail.

Elles visent à développer les **synergies entre les acteurs locaux, croiser les publics et aller à la rencontre des populations** notamment des jeunes et des publics éloignés de l'offre culturelle et artistique. Une attention particulière doit être portée aux propositions de sensibilisation et de formation relevant de l'action culturelle et de l'éducation artistique et culturelle.

Les résidences de territoire sont mises en œuvre dans un **cadre intercommunal**. Le projet doit proposer des approches innovantes de mise en relation et porter la création dans des lieux diversifiés, s'inscrire dans une politique structurante d'aménagement du territoire, sur le long terme, de développement des publics.

Partie 2

Le territoire



Cette résidence de territoire se déroulera dans le Parc naturel régional de l'Aubrac et sur le territoire de la Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène, plus particulièrement sur la commune de **Montézic, au sein de la vallée de la Truyère.**

Cela n'exclut pas des interventions et actions sur les autres communes de la Communauté de communes.

Ce territoire possède une histoire et un patrimoine industriel exceptionnel autour de l'énergie hydraulique.

Les lacs de barrage

Construite entre 1932 et 1982, la chaîne des barrages hydroélectriques du Lot et de la Truyère constitue une pièce maîtresse du réseau électrique français grâce à une puissance importante : sa production annuelle représente 10 % de l'énergie hydroélectrique française, soit la consommation annuelle résidentielle de 1,3 millions habitants.

D'autre part, ce mode de production présente l'avantage d'être d'une grande souplesse en répondant en temps réel aux pics de consommation puisque les turbines ne mettent que quelques minutes à démarrer. Les lacs de barrage sont également le support de différentes activités de loisirs : pêche, baignade, loisirs nautiques...

Un peu d'histoire

Très tôt en Aveyron, pays d'eau et de moulins, des hommes, pionniers de la houille blanche, ont eu conscience des atouts du Lot, de la Truyère et de leurs affluents pour produire de l'énergie grâce à la force de l'eau.

Au XXe siècle, **la grande aventure de l'hydroélectricité** est lancée. Durant ce siècle, notamment à partir de 1946, date de création d'Électricité de France (EDF), les gorges de la Truyère et la haute vallée du Lot ont fait l'objet d'aménagements hydroélectriques majeurs jusqu'à la mise en service en 1982 de Montézic, deuxième site de production d'hydroélectricité le plus puissant de France.

Bien au-delà d'une activité économique, la présence historique de ces barrages est devenue **une identité et un lien entre les territoires** au-delà des limites administratives.

Les acteurs locaux et les habitants s'approprient largement ces aménagements, dont les qualités architecturales et le gigantisme suscitent l'étonnement et l'émerveillement.

Des espaces d'information et des circuits de visites ont été aménagés pour permettre l'accueil et l'accompagnement des publics dans la découverte de l'hydroélectricité.

Les vallées et retenues offrent également un formidable terrain de jeu pour la pratique d'activités de Pleine Nature pour apprendre ou contempler en s'amusant.

« **La Route de l'énergie** » s'inscrit dans un programme global conduit par EDF de valorisation du patrimoine hydroélectrique.

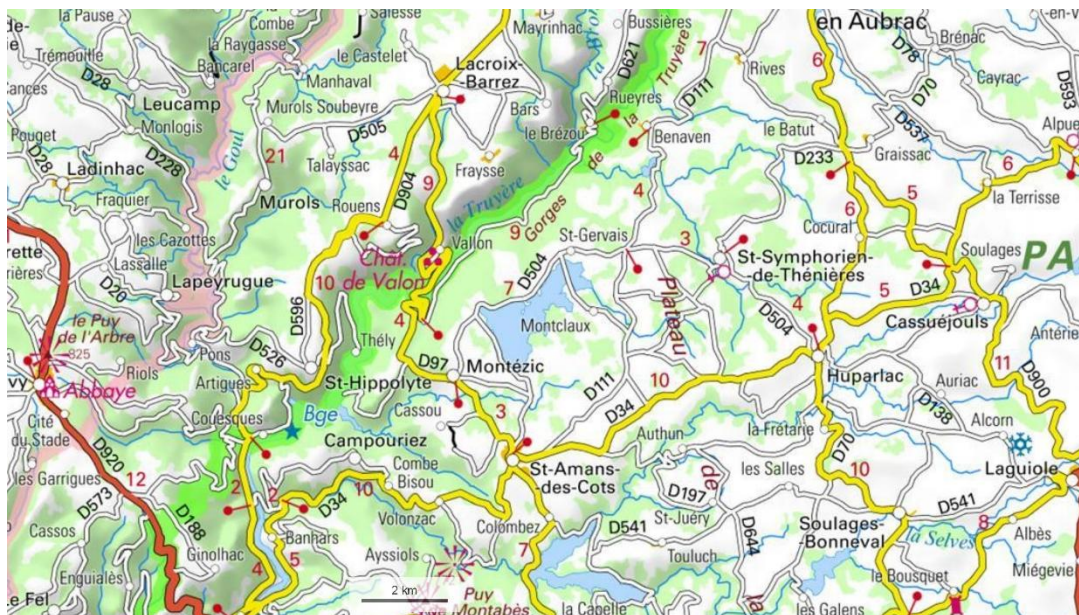
« La Route de l'énergie » consiste à valoriser le **patrimoine hydroélectrique** du territoire en favorisant l'accueil du public sur les installations hydroélectriques d'EDF que ce soit par des circuits de visites, par l'aménagement de points de vue et d'information et au-delà, par territoires et ouvrages hydroélectriques. Cette volonté de déployer un tel projet fait aussi écho aux attentes fortes du territoire pour nourrir son attractivité touristique et pour donner une pérennité aux actions de découverte de l'hydroélectricité déjà proposées.

« **La Route de l'énergie** », c'est donc :

- Une démarche inclusive de mise en synergie des territoires et de développement d'une relation privilégiée avec EDF.
- Un concept de valorisation du patrimoine hydroélectrique des vallées du Lot et de la Truyère dans ses dimensions historiques, identitaires, culturelles, environnementales, économiques, ...
- Un levier d'accompagnement de projets d'aménagement ou de valorisation touristique des territoires.
- La valorisation d'une offre différente connectant les richesses du territoire et de son patrimoine industriel dans un environnement préservé.

Le périmètre de cette résidence de territoire est donc élargi à la **vallée de la Truyère** qui comprend notamment les sites de :

- **Grandval (Cantal)**
- **Lanau (Cantal)**
- **Sarrans (Cantal et Aveyron)**
- **Le Brézou (Aveyron)**
- **Brommat (Aveyron)**
- **Montézic (Aveyron)**
- **Couesques (Aveyron)**



La commune de Montézic

Entre les gorges de la Truyère et le plateau granitique de la Viadène, Montézic s'étend d'un relief marqué, allant de 300 m au bord de la rivière à 755 m au Pic du Castel. Le village compte environ 240 habitants qui animent à l'année ce territoire naturel préservé, entre prairies bocagères et bois de chênes, de hêtres et de châtaigniers.

Une attention particulière des élus communaux est portée sur l'enjeu démographique avec l'accroissement de l'offre locative à l'année et d'accession de terrains viabilisés pour résidence principale.

La commune se distingue par son dynamisme. L'école communale joue un rôle essentiel dans la vie locale et entretient un lien intergénérationnel fort, notamment à travers des projets menés en lien avec la Plateforme de Répit du Valadou, gérée par le CCAS communal, qui accompagne les aidants de personnes atteintes de maladies neuroévolutives. Les associations locales contribuent également à la richesse sociale et culturelle du village.

Dans cet esprit, un tiers-lieu ouvrira prochainement ses portes. Il accueillera des professionnels de la communication et proposera des espaces de coworking. La bibliothèque communale, intégrée au réseau départemental de lecture publique, y trouvera sa place, et tout le rez-de-chaussée sera dédié aux expositions culturelles. Accessible à tous, ce lieu deviendra un espace partagé pour les entreprises, les habitants et les associations.

À côté de cette vie permanente, Montézic connaît aussi un fonctionnement saisonnier lié aux nombreuses résidences secondaires. Le retour des familles attachées au village contribue à renforcer le lien avec ce territoire singulier, marqué par son histoire et par les grands aménagements hydroélectriques réalisés au XXe siècle, qui ont façonné durablement son paysage et son identité.

Enfin, l'économie de notre commune n'est pas en reste avec, entre autres, la reprise prochaine du dernier restaurant de la commune, une usine de couteaux et bien sûr le projet "Montézic II" visant à augmenter les capacités de l'usine hydroélectrique avec l'installation

de 2 nouvelles turbines sur la retenue existante. Ce projet d'envergure territoriale, rayonnant au-delà de notre commune, va marquer une nouvelle étape dans notre développement local.

MONTEZIC II

La centrale hydroélectrique de Montézic est une station de transfert d'énergie par pompage (STEP). Située à 400 mètres sous terre, elle est la deuxième plus puissante de France et produit en deux minutes la première des **énergies renouvelables : l'hydroélectricité.**

Le projet Montézic II vise à créer une seconde STEP souterraine pour augmenter la capacité de production d'électricité décarbonée. C'est une nouvelle STEP de 466 MW (en complément de la STEP existante d'une puissance de 920 MW). Cette STEP permettra de stocker l'énergie produite durant les heures de faible consommation et restituera aux heures de pointe l'équivalent de la consommation annuelle de 280 000 habitants.

Le dialogue territorial

Le 20 octobre 2023, EDF a lancé avec plus de 60 partenaires du territoire, la première étape du dialogue territorial autour de ce projet : « **Parlons Montézic II** ».

Au-delà d'un temps de présentation, la volonté était d'associer tous les acteurs locaux (élus, associations, entreprises, acteurs du tourisme, agents EDF...) à la réflexion.

<https://parlons-energies.cap-collectif.com/project/parlons-montezic-ii-la-suite-du-forum/presentation/presentation-du-projet>

Différents ateliers ont ainsi permis d'échanger de manière très constructive et de recueillir une première expression des craintes, des attentes, des opportunités du projet.

Le dialogue territorial se poursuit, en utilisant les méthodes de l'intelligence collective, afin d'identifier et de concrétiser des projets d'accompagnement du chantier et de contribution au développement et à l'attractivité du territoire. Une deuxième session de travail a été organisée par EDF le 4 mars 2024 à Montézic puis une 3^e le 29 avril.

Cette fois, il s'agissait d'identifier des projets et actions répondant aux enjeux identifiés. 8 ateliers de 6 à 8 personnes ont pu travailler sur les 7 thématiques suivantes :

Logement/hébergement ; Services de proximité ; Restauration ; Tourisme ; Environnement ; Circulation/mobilité ; Développement économique / attractivité du territoire.

Désormais, 4 groupes de travail thématiques pilotés par la Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène ont pris le relais pour concrétiser les projets avec les différents partenaires sur le logement, les services de proximité (restauration, mobilité, santé...), la valorisation des matériaux et le tourisme.

La **thématique « Culture, création »** est abordée dans le groupe de travail sur la thématique « tourisme » dans la mesure où la création contribue à l'attractivité touristique

du projet et du territoire, aussi bien pour des touristes venus de loin que des visiteurs locaux.

Le projet vient concrétiser cette volonté.

L'école du Parc sur le territoire

Le Parc de l'Aubrac propose son dispositif de l'École du Parc qui accompagne l'émergence de projets sur mesure, en lien avec l'environnement de proximité, auprès des établissements scolaires et sociaux du territoire. Cela en lien avec des thématiques portées de manière transversales à l'échelle du Parc. Ainsi en 2024-2025 et en 2025-2026 ces thématiques sont : l'Eau ; l'Arbre ; les Paysages.

La mise en œuvre des projets s'appuie sur un réseau d'intervenants qui proposent des animations en lien avec les patrimoines de l'Aubrac que ce soit par une entrée en éducation à l'environnement ou en éducation artistique et culturelle. Ainsi, conteuse, animateur nature, poète, typographe, accompagnatrice montagne, céramiste.... Peuvent être mobilisés sur ces projets, voir ici le répertoire d'intervenants École du Parc :

<https://www.parc-naturel-aubrac.fr/en-action/actions-educatives/ecole-du-parc/repertoire-dintervenants-2022-2023/>

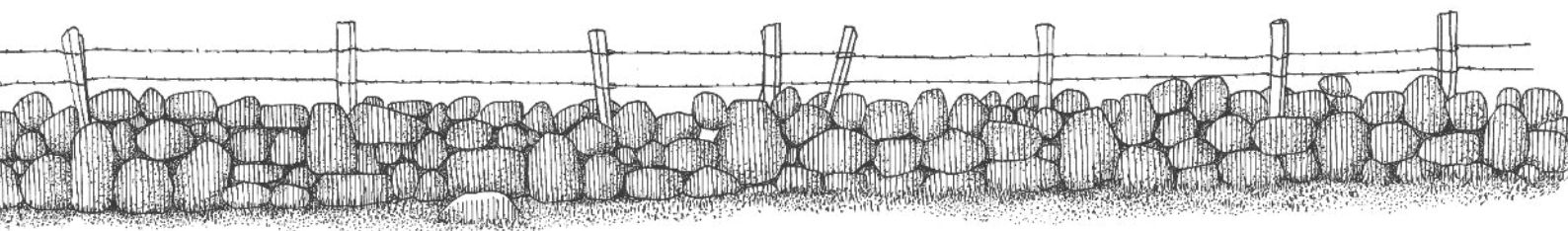
Au cours de l'année scolaire 2024-2025, 4 projets École du Parc ont été mis en œuvre autour de Montézic :

- De la forêt au verger
Montézic / Deux classes de la maternelle au CM2
- L'arbre, un super ami pour la vie
St Amans des Côts / CP-CE1
- L'eau tout autour de nous
St Amans des Côts / Microcrèche
- La poésie de l'eau
St Amans des Côts / Maison de retraite en lien avec le collège

Voir ici plus de détails sur les projets : <https://www.parc-naturel-aubrac.fr/en-action/actions-educatives/ecole-du-parc/2024-2025-les-projets-des-ecoles/>

Partie 3

La résidence



Montézic II : Parlons Culture&Création

Le Parc naturel régional de l'Aubrac se caractérise par une forte identité culturelle, et un l'ensemble de patrimoines emblématiques, souhaite donc initier en partenariat avec la DRAC Occitanie, la Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène, EDF et la commune de Montézic une nouvelle résidence de territoire intitulée : **Montézic II : Parlons Culture&Création**.

Cette résidence abordera notamment l'histoire de la construction successive des barrages le long de la vallée de la Truyère, plus particulièrement celui de Montézic, aménagements qui ont à la fois transformés le paysage, mais aussi les habitants tout en marquant profondément le territoire.

Le contenu de la proposition artistique et de la résidence interrogera donc l'histoire du territoire à travers la construction du barrage Montézic I et ses conséquences sociales, paysagères, culturelles, touristiques, économiques, environnementales...

Il pourrait s'agir d'une forme d'enquête « ethno- anthropologique- culturelle » du territoire selon des modalités, qui restent à définir, suivantes : collectes, témoignages, enquêtes, recherches, études, travail d'archives, et sa valorisation... Cela pourrait aboutir notamment à un schéma d'interprétation plus socio-culturel du territoire, une carte mentale... en développant une approche sensible du territoire, dans le cadre d'une attention « éco-sensible ».

Le lien sera effectué entre l'ensemble des patrimoines, (bâti, matériel et culturel immatériel, naturel...), liés aux questions actuelles d'esthétique environnementale, de développement durable, d'adaptation au changement climatique.

Cette démarche sera accompagnée d'actions de sensibilisation et de rencontres avec les publics.

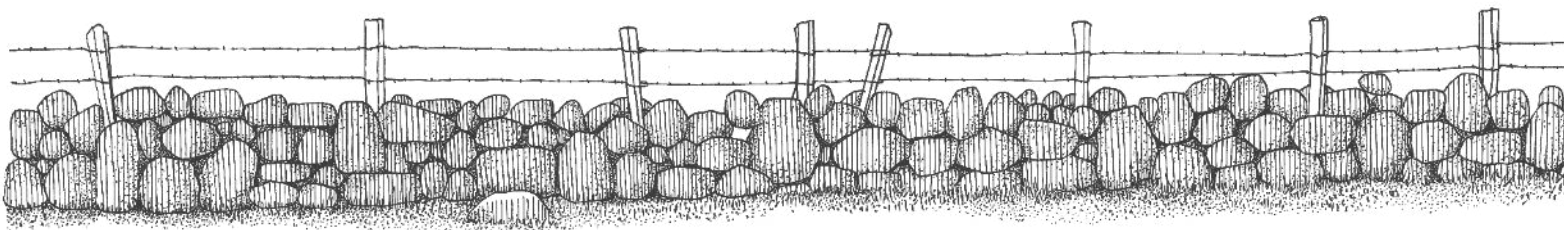
Les œuvres, études, recherches, pièces, installations... réalisées pendant la résidence seront présentées au public à l'occasion d'un temps de restitution, notamment dans l'espace public à Montézic.

Objectifs

- ➔ Offrir à un(e) artiste/ une équipe artistique, des chercheurs, universitaires... la possibilité de construire une relation avec un territoire et de diffuser largement son œuvre, en étant accueilli par des lieux spécifiques (lieux culturels, lieu social, lieux de vie ...) ;
- ➔ Permettre aux habitants de partager avec l'artiste /l'équipe artistique des temps de rencontres qui s'inscrivent dans la durée en organisant des présentations, expositions, débats, échanges... ;
- ➔ Inscrire le projet artistique dans une volonté de pérennisation et de transmission en direction de tous les publics ;
- ➔ Sensibiliser les habitants et l'ensemble du territoire à la construction de Montézic II et s'inscrire dans la démarche du dialogue territorial.

Partie 4

L'artiste / l'équipe artistique



Cette résidence s'adresse à un(e) artiste professionnel(le), une équipe artistique, une compagnie ou un collectif.

Cette résidence est donc ouverte à tout créateur et chercheur des domaines suivants :

- ➔ Sciences humaines et sociales, géographie, ethnologie, anthropologie, architecture, littérature, philosophie, sociologie, histoire...
- ➔ Arts plastiques et visuels : graphisme, illustration et photographie, installations, land art, photographie ... ;
- ➔ Cinéma, audiovisuel, arts numériques, création radiophonique ... ;
- ➔ Spectacle vivant : musique, danse, théâtre, arts de la rue, performance ...



Partie 5

Déroulement envisagé

Durée

Durée envisagée de la résidence : entre 4 et 6 semaines, à définir en fonction du projet de l'artiste/équipe artistique retenue.

Phase d'immersion

A l'issue des résultats de la sélection, l'artiste/équipe artistique viendra en repérage deux jours environ afin de rencontrer les acteurs, les habitants, les partenaires, visiter le territoire, programmer les temps de médiation (rencontres avec les habitants) et arrêter le calendrier définitif.

Phasage

La résidence se décomposera idéalement en plusieurs temps.

- 1^{er} temps de présence sur le territoire ;
- 2^{ème} temps, l'œuvre créée devra faire l'objet d'une restitution en présence de l'artiste/équipe artistique....

Rémunération et conditions d'accueil

L'artiste/équipe artistique reçoit une dotation forfaitaire de 7700 € TTC pour l'ensemble du projet de cette résidence de territoire.

Un véhicule est indispensable.

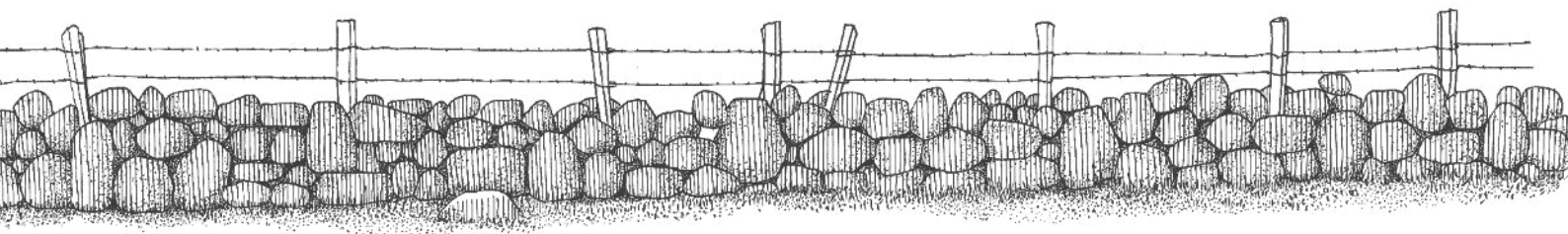
Une convention précisant les dates, la durée de présence, attentes, modalités techniques, administratives, juridiques et financières sera signée entre le Parc naturel régional de l'Aubrac, les partenaires et l'artiste/équipe artistique.

Une réunion de cadrage avec la chargée de mission de communication, le chargé de mission culture et l'interlocuteur de la Communauté de communes permettront d'en définir les modalités opérationnelles.



Partie 6

Candidature



Processus de sélection et dossier de candidature

Afin de candidater, l'artiste/équipe artistique devra adresser un dossier artistique, un CV et une note d'intention, un budget détaillé ainsi que tout document pouvant servir à l'appréciation du travail et de la démarche (photos, vidéos, liens internet...) par mail. Le calendrier de présence indicatif comme le phasage de la résidence sera apprécié. Un « livrable » de type exposition, dépliants, éditions, films, productions plastiques ou sonores, mise en ligne internet ou autre remis en fin de résidence au Parc naturel régional Aubrac est indispensable.

Il sera accusé réception à votre envoi. Nous attirons votre attention sur l'envoi de fichiers lourds, qui doivent être préférablement transmis par wetransfer, grosfichiers.... Le/les candidats seront sélectionnés par les membres du jury composé de l'ensemble des partenaires du projet : le Parc naturel régional de l'Aubrac, la Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène, la DRAC Occitanie, EDF et la commune de Montézic. Parmi les critères de sélection, nous pouvons mentionner la qualité artistique et intellectuelle du projet proposé et de la démarche, sa pertinence et son originalité, le respect du thème et du contexte, l'appui sur les acteurs locaux, une proposition de phasage et de calendrier.

Calendrier

Diffusion de l'appel à projet : septembre-octobre 2025.

Date limite de réception des dossiers de candidature le 31 octobre 2025.

Réponse définitive en novembre pour un début de résidence, notamment la phase d'immersion avant la fin de l'année 2025 ou début 2026.

Pour tout renseignement :

Laurent Joyeux au 07 57 68 48 64

Documents à envoyer uniquement **par mail** à : culture@parc-naturel-aubrac.fr

PNR de l'Aubrac – 7920 route d'Aubrac - Aubrac –12470 Saint-Chély d'Aubrac

